

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 26 novembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 14h15 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

**Étaient présents :** Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Pascale DUMONTIER,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/11/PV du 18 novembre 2025.

**Absents excusés :** MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Éric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ, Mmes Sylvie CARDONA-GIL, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

**Absents non excusés :** MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

**Avai(en)t donné pouvoir :**

Mme Pascale DUMONTIER  
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

**DATE DE SÉANCE**

26 novembre 2025

**DATE DE CONVOCATION**

19 novembre 2025

**DATE D'AFFICHAGE**

28 novembre 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

4

PROCURATION(S)

VOTANTS

4

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

### Délibération n° 5

#### CITÉ ÉDUCATIVE : RÉPARTITION DES CRÉDITS 2025 – PHASE 2

Mme la Vice-présidente expose au Conseil d'administration,

Par délibération N°25/10/03 du 1<sup>er</sup> octobre 2025, le CCAS a délibéré sur la répartition des crédits 2025 de la Cité Éducative.

Une seconde subvention de 60 190 € est proposée pour être répartie sur ses crédits comme suit en cohérence avec les demandes des porteurs de projet :

### **Subventions au CCAS de Val-de-Reuil :**

#### **1 – Bilans orthophonique et/ou psychomotricien- phase 2**

Ce projet est un élargissement d'un projet existant. L'orthophoniste et le psychomotricien interviennent sur le temps scolaire. Il a pour objectif de faciliter l'accès des familles aux dépistages et aux soins des enfants. Il leur permet de mieux appréhender leurs difficultés et aux professionnels d'adapter leur travail. Enfin, ce bilan simplifie une reconnaissance MDPH.

**Subvention : 12 000 €**

#### **2 – Mesure externalisée – Phase 2**

Le projet a pour objectif de faciliter l'accueil et l'encadrement des jeunes exclus des établissements scolaires. Les professionnels impliquent les parents dans l'accompagnement et sensibilisent les jeunes aux risques de leur conduite. La continuité scolaire est maintenue, un travail sur le thème de la citoyenneté est développé ainsi que la découverte des ressources locales.

**Subvention : 2 000 €**

#### **3 – Famille Val'Heureuses – Phase 2**

L'objectif de ce projet est de mettre en place des ateliers afin d'améliorer le soutien éducatif des familles. Des animations collectives offrent la possibilité de lutter contre leur isolement social.

**Subvention : 1 200 €**

#### **4 – Lutte contre la précarité menstruelle - Service Réussite Educative**

Les objectifs de ce projet sont de faciliter la compréhension du cycle menstruel chez la femme et de sensibiliser à la bonne hygiène. Un travail sur les croyances et tabous est également réalisé avec le public. Enfin, l'accès des jeunes filles aux protections périodiques est facilité au sein des établissements.

**Subvention : 7 040 €**

#### **5 – Amorce**

Amorce est un dispositif qui a pour objectif d'aider les lycéens à acquérir des méthodes de travail. Il leur permet de renforcer leur confiance en eux et leur bien-être. Amorce est également un moyen pour accompagner les lycéens et leurs familles dans leurs choix d'orientation.

**Subvention : 4 200 €**

#### **6 – Jeunes Roliv'Artistes – Concert de Kery James**

La venue de l'artiste est une opportunité pour favoriser le lien entre des jeunes ciblés et la culture. Les jeunes qui assisteront au concert auront auparavant travaillé sur les textes du chanteur afin de développer leur esprit critique. Ils s'engagent également à s'impliquer dans des ateliers d'écriture en français et anglais afin de participer au concours de slam organisé par la Factorie. Enfin, un support documentaire sera réalisé par les jeunes tout au long de leur aventure.

**Subvention : 4 825 €**

**Tableau récapitulatif des subventions Cité éducative 2025 au CCAS de Val-de-Reuil :**

| Subventions au CCAS        |                                              |                    |
|----------------------------|----------------------------------------------|--------------------|
| Service Réussite éducative | Orthophoniste / Psychomotricien - Phase 2    | 12 000,00 €        |
| Service Réussite éducative | Mesure externalisée - Phase 2                | 2 000,00 €         |
| Service Réussite éducative | Famille Val'Heureuses - Phase 2              | 1 200,00 €         |
| Service Réussite éducative | Lutte contre la précarité menstruelle        | 7 040,00 €         |
| Service Réussite éducative | AMORCE                                       | 4 200,00 €         |
| Service Réussite éducative | Jeunes Roliv'Artistes -Concert de Kery James | 4 825,00 €         |
|                            | <b>Total</b>                                 | <b>31 265,00 €</b> |

**Subventions à la Ville de Val-de-Reuil :**

**7 – Danse Contemporaine**

L'action a pour objectif de favoriser la découverte de cette discipline. Elle permet aux enfants de développer la maîtrise de leur corps et de l'espace. Elle offre également la possibilité de travailler la notion de collectif chez l'enfant.

**Subvention : 2 625 €**

**8 - Environnement**

Les objectifs du projet sont de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et au développement durable à partir d'un atelier de jardinage.

**Subvention : 2 900 €**

**9 – Éveil, exploration et transition - phase 2**

Le projet a pour objectif de créer chez les enfants une base commune d'éveil et de découverte, de renforcer la confiance en soi. Il facilite la transition vers l'école. Il renforce la coopération entre les professionnels de la petite enfance et les parents.

**Subvention : 1 000 €**

**10 – Graines d'explorateurs – phase 2**

Ce projet porté par les crèches a pour objectif d'éveiller les sens et la motricité des enfants. Il utilise la nature comme support d'apaisement, développe ainsi l'imaginaire de l'enfant.

**Subvention : 3 000 €**

**11 – Droits de l'enfant**

Ce projet a pour objectif de promouvoir le droit des enfants, de leur rappeler leurs droits à l'éducation, la formation et à la santé. Ils sont sensibilisés aux devoirs qui leur sont associés.

**Subvention : 4 500 €**

**12 – Sport et santé pour les enfants**

Cette action permet aux enfants de découvrir et de pratiquer une activité sportive régulièrement. Elle favorise l'intégration sociale des enfants et offre la possibilité de lutter contre la sédentarité et l'obésité.

**Subvention : 4 100 €**

**13 – Conseil Municipal des Jeunes**

Le CMJ permet aux jeunes élus de donner leur avis sur le fonctionnement de la Cité. Il porte des projets en direction de l'ensemble des citoyens. Les élus deviennent des citoyens responsables et conscients de leurs droits et devoirs.

**Subvention : 3 600 €**

**14 – Fêtes de fin d'année – Médiathèque**

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion pour la médiathèque de mettre en place des activités afin de développer l'imaginaire chez l'enfant, de faciliter son accès à la culture et à la lecture. Ces activités sont aussi le moyen de développer les liens entre les parents et les enfants voire intergénérationnels.

**Subvention : 1 700 €**

**15 – Encourager une alimentation variée chez les moins de trois ans**

En travaillant avec les parents, ce projet a pour objectif d'encourager une alimentation saine et diversifiée chez l'enfant. Il permet de renforcer la prévention de l'obésité chez l'enfant.

**Subvention : 1 500 €**

**16 – Papa, maman, raconte-nous une histoire dans ta langue d'origine**

L'action a pour objectif de créer un espace multilingue pour permettre le mieux vivre ensemble. Il offre aux parents, allophones ou pas, la possibilité de pratiquer une lecture active avec leurs enfants. Enfin, il offre l'opportunité aux parents de rentrer dans l'école et de renforcer le lien école/famille.

**Subvention : 4 000 €**

**Tableau récapitulatif des subventions Cité éducative 2025 à la ville de Val-de-Reuil :**

| Subventions Ville de Val-de-Reuil |                                                                 |                    |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------|
| Ville                             | Danse contemporaine                                             | 2 625,00 €         |
| Ville                             | Environnement                                                   | 2 900,00 €         |
| Ville                             | Eveil, exploration et transition - Phase 2                      | 1 000,00 €         |
| Ville                             | Graines d'explorateurs - Phase 2                                | 3 000,00 €         |
| Ville                             | Droits de l'enfant                                              | 4 500,00 €         |
| Ville                             | Sport et santé pour les enfants                                 | 4 100,00 €         |
| Ville                             | Conseil municipal des jeunes                                    | 3 600,00 €         |
| Ville                             | Fêtes de fin d'année                                            | 1 700,00 €         |
| Ville                             | Encourager une alimentation variée chez les 3ans                | 1 500,00 €         |
| Ville                             | Papa, maman, raconte nous une histoire dans ta langue d'origine | 4 000,00 €         |
|                                   | <b>Total</b>                                                    | <b>28 925,00 €</b> |

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Président ou son représentant, à verser les subventions aux établissements publics ci-dessus désignés.

**Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote),**

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président ou son représentant, à verser les subventions aux établissements publics ci-dessus désignés.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**La Vice-présidente,**

**Maryline DESLANDES**